

SÉANCE SPÉCIALE DU 16 MAI 2011

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 16 mai 2011, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Guylaine Blondeau, conseillère ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Renée Vigneault, maire suppléant.

Est absent : Donald Langlois, maire

L'avis de convocation a été transmis au membre du conseil absent.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Renée Vigneault, maire suppléant.

ORDRE DU JOUR

1. Dérogation mineure de David Sévigny
2. Patrouille nautique
3. Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable
4. Souper-hommage Prix du bénévolat Dollard-Morin
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2011-05-139 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2011-05-140 Dérogation mineure de David Sévigny

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de David Sévigny pour le 156-162 rue Principale afin de régulariser l'implantation de la résidence avec une marge de recul avant du coin avant droit de 6,36 mètres au lieu de 6,5 mètres et avec une marge de recul avant du coin avant gauche de 6,35 mètres au lieu de 6,5 mètres ce qui représente une dérogation de 0,14 mètre par rapport à la réglementation en vigueur au coin avant droit et de 0,15 mètre par rapport à la réglementation en vigueur au coin avant gauche. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2011-05-141 Patrouille nautique

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand en collaboration avec l'Association des riverains du lac William désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit

de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme inspecteurs municipaux (patrouille nautique) n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de 100 mètres de large à partir du bord du lac » ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que la volonté du conseil est de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces patrouilleurs nommés inspecteurs municipaux soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci;

Attendu que les personnes engagées comme inspecteurs municipaux seront en fonction à partir du 20 juin 2011 et ce, jusqu'au 5 septembre 2011 et que les personnes nommées pour faire appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et les règlements tel que ci-haut mentionnés sont :

Vincent Fontaine 2282 St-Calixte Plessisville (Québec) G6L 1S5	Pier-Alexandre Cyr 1606, rue St-Louis Plessisville (Québec) G6L 2M9
---	--

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand nomme lesdits patrouilleurs comme inspecteurs municipaux (patrouille nautique) pour appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et tout autre règlement tel que mentionné dans les attendus ci-haut. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2011-05-142 Don à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'autoriser Gérard Garneau à participer au tournoi de golf bénéfique annuel de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu à Plessisville le 3 juin 2011 et de défrayer les frais d'inscription de 85 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2011-05-143 Prix du bénévolat

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'acheter six billets au coût de 12 \$ du billet pour le souper-hommage organisé pour le Prix du bénévolat Dollard-Morin qui aura lieu le 2 juin 2011 à Ste-Clothilde-de-Horton. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2011-05-144 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19h30. Adopté à l'unanimité des conseillers.